

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2009

---

DÉCISION N° 2009 / 52 / ARCEX / 2

---

PROJET ARC EXPRESS

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
  - vu la lettre de saisine de la directrice générale du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) en date du 9 juillet 2009, reçue le 9 juillet 2009, et le dossier joint relatif au projet Arc Express,
  - vu la délibération du Conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France du 8 juillet 2009,
  - vu sa décision n° 2009/42/ARCEX/1 du 2 septembre 2009 décidant l'organisation d'un débat public,
- 
- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

M. Jean-Luc MATHIEU est nommé Président de la Commission particulière du débat public sur le projet Arc Express.

Le Président

  
Philippe DESLANDES